N° 2.12 /2021

ARRETE DU MAIRE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SAMEDI 20 MARS 2021
De 8h. à 15h.
AVENUE DE LA GARE

Le Maire de Najac,

Vu les dispositions du CGCT dans son ensemble, et notamment celles relatives à la réglementation du stationnement et de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande présentée par Mme LEMOSSE en date du 16 mars 2021 qui effectue un déménagement au 24 avenue de la gare,

ARRETE

Article 1er : A l'occasion du déménagement de Mme LEMOSSE prévu le samedi 20 mars 2021 au 24 avenue de la gare deux places de parking lui seront réservées sur le parking qui se situe en vis-à-vis.

Article 2ème : La signalisation sera mise en place et enlevée les services municipaux.

Article 3ème : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac,
- A Mme LEMOSSE
- Au personnel communal,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Najac, le 16 Mars 2021
Le Maire,
Gilbert BLANC

MAIRIE DE NAJAC
12270